Groupe Blanchet des directeurs d'école du 20 novembre 2026

Ce groupe de travail a réuni des directeurs d'écoles de toutes les circonscriptions du département (tailles et configurations d'écoles variées) dont **Pauline Declerck, représentante du SNUDI-FO de l'Aisne**, en présence de M. Aubert (DASEN), M. Vaas (IEN-A), Mme Coquelle et Mme Rezzouki (référentes départementales pour les directeurs d'école), Mme Lacout (CP Adjointe à l'IEN-A),.

Carte scolaire « inversée » ou « ascendante »

M. le DASEN indique que l'objectif de cette nouvelle modalité d'étude de la carte scolaire est en lien avec la baisse démographique. Elle vise à trouver comment mailler le territoire pour avoir une offre de proximité. Il faut réfléchir à 3, 5, 10 ans. Dans le département de l'Aisne, certains écoliers sont transportés en bus scolaire matin, midi et soir, même lorsqu'une cantine existe sur place. D'autre part, certains enfants ont 55 min de transport scolaire le matin et le soir. M. le DASEN indique qu'il faut repenser le temps de l'enfant, pas seulement le temps de l'élève, et réaliser un travail d'aménagement du territoire.

Le **SNUDI-FO rappelle ses exigences concernant la carte scolaire :**
- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires !
- Création de tous les postes spécialisés et de remplaçants à hauteur des besoins !
- Création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !

Questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)

M. le DASEN indique que lors de cette 2e période de l'année scolaire, des tests seront réalisés sur 1 ou 2 écoles, 1 collège et 1 lycée dans le département (et seulement pour quelques classes).
Ensuite, le développement du dispositif sera planifié.
Le principe reste celui d'une passation par 2 personnels : 1 enseignant et 1 personnel ressource (infirmière scolaire, médecin scolaire, psychologue de l'Education nationale…).

Pour le SNUDI-FO 02, Pauline DECLERCK a demandé comment la passation pourrait se dérouler dans les secteurs qui ne sont couverts ni par un médecin scolaire ni pas un psychologue de l'Education nationale. M. le DASEN a indiqué qu'une phase de recensement des personnes ressources du département était actuellement en cours.

Pas de passation le vendredi, pour que les interventions nécessaires puissent avoir lieu dans la continuité immédiate de la passation. Les passations auront fort probablement lieu le lundi matin et le jeudi matin. L'enseignant de la classe doit mettre en place une séance EVAR avant la passation du questionnaire. Les parents doivent être informés de la passation à venir du questionnaire mais pas de la date précise. Ils peuvent s'y opposer. Chaque élève pourra choisir de remplir ou non le questionnaire. En cas de refus des parents ou de l'élève, l'élève ne restera pas dans la classe pendant la passation.
M. le DASEN indique qu'il ne sera pas imposé à des enseignants qui se sentiraient mal par rapport au sujet du questionnaire de rester pendant la passation.

Pour le **SNUDI-FO 02**, Pauline DECLERCK a demandé quelles seront les modalités de reprographie, précisant que certaines écoles ont un budget très limité pour le papier et les photocopies. M. le DASEN a indiqué que le sujet est en cours de réflexion.

Pour le **SNUDI-FO**, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes doit passer par le **recrutement massif de psychologues, d'assistantes sociales, d'infirmières, de médecins de l'Education nationale**.

Évaluations nationales

M. Vaas indique qu'en français, 22 compétences sur 42 sont en augmentation (soit 52% d'augmentation). En mathématiques, 21 compétences sur 31 sont en augmentation (soit 68% d'augmentation).
Des fragilités dans les compétences lexicales et phonologiques continuent d'être pointées à l'entrée au CP dans le département.

APADHE (Accompagnement Pédagogique À Domicile, à l'Hôpital ou à l'École)

Le dispositif est présenté par Mme Coquelle. Il permet de palier une absence d'un élève de plusieurs semaines pour des raisons de santé, des absences répétées (en raison de soins) ou une présence partielle (anxiété, phobie scolaire). Les enseignants de l'école de l'élève sont sollicités en priorité s'ils sont volontaires. Les heures réalisées en dehors du temps scolaire sont rémunérées en heures supplémentaires. Le dispositif permet un maximum de 6h par semaine, l'accord est valable pour 3 mois, renouvelable. L'enseignant peut intervenir auprès de l'élève hors temps scolaire ou un robot peut être installé dans la classe permettant des visioconférences pour l'élève concerné, qui est parallèlement équipé d'un ordinateur à domicile ou à l'hôpital. En 2025-2026, 6 élèves de primaire ont bénéficié de l'APADHE.

Fiches réflexes

Le travail du groupe s'est poursuivi concernant la réalisation de deux fiches réflexes à destination des directeurs d'école (« *Situation nécessitant une intervention* » et « *Anticiper et accompagner les situations complexes* »).

Le SNUDI-FO continuera à porter ses revendications concernant la direction d'école :
– Abrogation de la loi Rilhac ! Non au transfert de compétences des IEN vers les directeurs !
– Augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles ! Pas d'école sans décharge hebdomadaire !
– Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut pour permettre ces augmentations !
– Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs !